

REFERENTIEL D'ACTIVITE, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

CPNEFP - AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE - TITRE APS – DOSSIER N°20068

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Unité de Compétence 1 : Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, y compris agent cynophile, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée et sûreté aéroportuaire (socle de base ou tronc commun) - (Article 7 : UV1SB, UV2SB, UV3SB, UV4SB, socle de base)			
1A - Exercer ses missions dans le cadre légal et réglementaire du code de sécurité intérieure, du code pénal et du code de procédure pénal	<p>Justifier de ses actes dans le respect du cadre légal et réglementaire, pour opérer de manière proportionnée, sécuritaire et conforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir son poste, dans les limites de sa fonction, et assumer sa responsabilité civile et pénale, afin de conserver son autorisation d'exercer. - Justifier son action par l'application appropriée du cadre légal et réglementaire lors d'opérations réalisées de manière proportionnée, sécuritaire et conforme, pour garantir le respect des règles en vigueur en toute circonstance. 	2 épreuves individuelles finales de mise en situation, sont proposées, par tirage au sort, parmi 14 mises en situations de façon à permettre une évaluation distincte des compétences de chaque unité de compétence (UC) et de chaque unité de valeur (UV) sur les thèmes majeurs définis au cahier des charges CQP APS.	Lors des mises en situation, l'agent de sécurité applique les textes réglementaires conformément au cadre légal et conventionnel et sait justifier ses actions ainsi que ses actes, comportements et attitudes.
1B - Exercer dans le respect la convention collective de branche	<p>Maîtriser le cadre conventionnel de la branche, pour veiller à en faire respecter les règles.</p> <p>Tenir son poste dans le respect de la convention collective de branche, pour préserver la pérennité de ses fonctions.</p>	Des questionnaires de type QCU (Questionnaire à Choix Unique) complètent le dispositif. Ils sont structurés de manière à poser une question dans une situation contextualisée. Ce QCU est organisé de manière électronique (avec boîtier de réponse) à partir d'un jeu de questions de plus d'un millier, revu régulièrement.	
1C - Exercer dans le respect des libertés publiques et privées	Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées dont CNIL (y compris le RGPD), pour justifier son action.		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
		<p>Il est exigé au moins 60% de réponses positives (soit 12/20) et dispose de 45 secondes, au maximum, pour lire la question et y répondre.</p> <p>Chaque participant à la même question mais l'ordre des réponses est différent par stagiaire et est modifié à chaque session aléatoirement pour éviter toute tricherie ou aide externe ou apprentissage par cœur automatique.</p> <p>L'évaluation de cette unité vise à garantir la conformité des actes opérés, la réalisation réglementaire au regard du code pénal, du code de procédure pénal, du code de sécurité intérieure, de la convention collective et du respect des libertés publiques et privées.</p>	
	<p>Pour (1A, 1B et 1C) rester dans le champ légal, ne pas risquer une mise en cause sur le plan pénal et garder sa carte professionnelle, et afin de continuer d'exercer son métier.</p>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1D - Agir en toute circonstance dans la prévention des débordements, la préservation du calme et de la sécurité des situations.	Estimer la situation et son potentiel de risque ou conflictuel pour : - Adapter sa posture et ses comportements - Gérer ses émotions et garder son calme.	Des QCU qui complètent le dispositif et portent sur : UV 1 = grille d'évaluation conforme aux procédures INRS UV 2 = QCU 15 questions sur le juridique UV 3 = QCU 10 questions sur la gestion des conflits UV 4 = QCU 5 questions sur les consignes et informations.	Lors de la mise en situation où sont exposées deux situations d'infractions, le stagiaire sait expliquer les éléments qui permettent de qualifier les infractions et d'en identifier le code de référence (Code de la sécurité intérieure, Code pénal, Code de procédure pénale, Code civil). L'agent sait aussi tenir compte et appliquer et justifier les consignes imposées.
1E – Mettre en œuvre et transmettre les consignes et informations	Appliquer et transmettre les différentes consignes dans les différentes situations potentielles afin de rédiger un compte rendu ou un rapport écrit ou oral complet, conforme et opposable.		
1F - Porter assistance	Alerter et informer efficacement et utilement les équipes internes et externes de police et de secours pour garantir le bon déroulement des opérations. Pratiquer les gestes élémentaires de premier secours pour permettre l'arrivée des secours et préserver les éléments vitaux essentiels. Protéger la zone ou les personnes impactées pour éviter les intrusions ou un suraccident.	Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises par QCU et après validation des 2 mises en situations tirées au sort sur les 14 proposées.	Le candidat sera déclaré apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS.
	Pour (1D, 1E et 1F) exercer cette fonction majeure avec professionnalisme, pertinence, garantie de bonne exécution et efficacité, pour : - Assurer la traçabilité de la situation - Ne pas engager ou limiter les responsabilités des agents impliqués et de l'entreprise - Exercer en professionnel son métier, dans un cadre hiérarchique ou avec les autorités.		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Unité de Compétence 2 : Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans des situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires - (MEJ + UV5 + UV8 + UV10 + UV11 + UV 14)			
2A - Recevoir du public, contrôler les accès (personnes, sacs, véhicules, ...), appliquer les consignes associées	<p>Accueillir et contrôler les personnes ou les matériels pour garantir la sécurité des lieux.</p> <p>Identifier les situations et en fonction, appliquer les consignes adéquates afin de limiter les risques.</p> <p>Créer les conditions d'une situation de confiance pour réaliser un contrôle sécuritaire, serein et efficace.</p> <p>Respecter les libertés et droits fondamentaux des personnes pour préserver la confiance de la fonction dans sa mission sécuritaire.</p>	<p>Les deux mises en situations proposées sur les 14 possibles permettent au formateur d'observer le comportement et la technique du stagiaire lors de la mise œuvre du contrôle d'accès, de l'accueil, d'une ronde, d'une intervention des forces publiques, d'une appréhension en situation courante à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques incendie - Gestion des alarmes - Maîtrise du Poste Central de Sécurité - Rondes de surveillance - Accueil et contrôle d'accès. - Transmission des consignes et informations. - ... <p>Et cela est complété par des QCU (Questionnaire à Choix Unique) contextualisés</p>	<p>A moins 60% de réponses positives au QCU (12/20).</p> <p>Lors des mises en situation, l'agent de sécurité applique les bonnes actions. Il restitue au formateur l'analyse de ses actions et justifie ses choix en s'appuyant sur les textes législatifs et réglementaires, les consignes ou tout autre texte adéquat.</p> <p>Il renseigne les outils de liaison.</p> <p>Les procédures et les consignes sont respectées</p> <p>L'analyse des situations est pertinente</p> <p>Les moyens et les techniques de contrôle sont adaptés à la situation.</p>
2B - Tenue de son poste (PC, ...) et réalisation des tâches courantes liées aux outils (informatiques ou non) dédiés : s'informer des événements précédents sa prise de poste, rendre comptes des événements constatés, transmettre les informations selon les procédures et consignes en vigueur.	<p>Situer son rôle et sa fonction dans l'organisation pour tenir le poste attendu en professionnel.</p> <p>Recueillir, cibler et transmettre les informations en utilisant les supports adaptés pour garantir la bonne transmission et le partage utile des informations.</p> <p>Intervenir de manière appropriée en cas de besoin conformément aux consignes, et conformément au cadre légal pour garantir l'application stricte des règles de sécurité.</p> <p>Tenir le poste de sécurité en réalisant les tâches courantes avec les outils et moyens appropriés pour garantir la conformité réglementaire.</p> <p>Collecter les informations nécessaires, utiles et les transmettre aux intéressés et personnes habilitées pour une bonne prise en compte des informations.</p>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
2C - Préparation et réalisation de rondes de surveillance	<p>Repérer et se positionner dans les locaux pour préparer une ronde efficace.</p> <p>Tenir compte des éléments clés et indispensables : lieux, locaux, sens de la ronde, points techniques, éléments de sécurité à vérifier (extincteurs, détecteurs, déclencheurs, ...), éléments stipulés dans les consignes, ... pour préparer et organiser des circuits de ronde performants.</p> <p>Réaliser la ronde conformément au plan prévu et signaler tout dysfonctionnement pour satisfaire sa mission de surveillance.</p> <p>Observer, discerner, rapporter pour informer utilement de manière appropriée, conforme et réglementaire.</p>	//	<p>Les outils et les techniques de communication sont adaptés à l'accueil</p> <p>Le traitement des situations est adapté au contexte et aux interlocuteurs</p> <p>Le délai de traitement des situations est optimisé</p> <p>La traçabilité des actions est consignée.</p>
	<p>Pour (2A, 2B et 2C) contribuer à l'image de la profession (aspect extérieur et compétences métiers) et pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la traçabilité de la situation - Ne pas engager ou limiter les responsabilités des agents impliqués et de l'entreprise - Exercer en professionnel son métier, dans un cadre hiérarchique ou avec les autorités. 		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	
2D - Alerter, accueillir, orienter et intervenir en coordination avec les forces publiques	Identifier pour bien accueillir informer et orienter les différents interlocuteurs internes et externes (équipes de sécurité, forces de l'ordre, pompiers, SAMU, ...) à mobiliser en cas d'urgence dans le respect des consignes, des lois et règlements et pour assurer la sécurité des biens et des personnes en toutes circonstances.	<p>Les 2 mises en situations proposées sur les 14 possibles permettent au formateur d'observer le comportement et la technique du stagiaire lors de la mise œuvre du contrôle d'accès, de l'accueil, d'une ronde, d'une intervention des forces publiques, d'une appréhension en situation courante à réaliser, ...</p> <p>UV 15 = Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (PC + rondier)</p> <p>Et</p> <p>QCU (Questionnaire à Choix Unique) contextualisés</p>	<p>L'agent de prévention et de sécurité apprécie la situation, informe conformément aux consignes, au cadre légal, sa hiérarchie, les secours et forces de police.</p> <p>L'agent participe efficacement aux opérations dans le respect de son rôle et de ses attributions. Il sait justifier de ses actions.</p> <p>L'agent exécute une appréhension réglementaire et efficacement dans le cadre légal et conformément aux obligations qu'il justifie.</p>	
2E - Savoir effectuer une appréhension en toute configuration usuelle (distribution, cyno, agent, chef de poste, ...)	Appréhender une personne en toute circonstance usuelle en respectant les lois et règlements, les consignes et la sécurité des biens et des personnes et justifiant ses décisions et ses actes pour stopper efficacement tout individu suspecté légitimement et agir efficacement et en conformité du cadre légal.			<p>L'agent de prévention et de sécurité se positionne dans la chaîne de télé et vidéosurveillance avec justesse, en conformité du cadre légal et consignes.</p> <p>L'agent utilise de manière appropriée et complète les dispositifs mis à sa disposition.</p> <p>L'agent agit de manière efficace et réglementaire afin de mener les actions prévues ou opportunes.</p>
2F - Savoir opérer dans une chaîne de télésurveillance et de vidéosurveillance	Connaître et comprendre les composantes de la chaîne de télé-sécurité pour opérer en sécurité et en conformité réglementaire. Comprendre les schémas et utiliser les différents systèmes électroniques de télé et vidéosurveillance pour agir efficacement et en conformité des réglementations.			<p>L'agent de prévention et de sécurité identifie les informations pertinentes pour effectuer les levées de doutes et alerter.</p> <p>L'agent respecte les consignes et formalise les éléments de vigilance permettant de relever toute information susceptible de donner suite aux événements.</p>
2G - Gérer des alarmes, lever le doute, alerter, rendre compte.	Identifier toute information, signal faible, déclencheur, ... faisant suite à une alarme permettant d'en établir les causes et de prendre les mesures sécuritaires appropriées pour éventuellement effectuer une levée de doute et/ou procéder ensuite aux opérations nécessaires.			

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
2H - Comprendre, utiliser et faire respecter les dispositifs d'alarme du travailleur isolé (DATI, PTI, ...)	<p>Identifier et exécuter en conformité les conditions d'application et de respect des dispositions liées au travailleur isolé pour garantir un lien permanent et être en capacité de secourir dans les meilleurs délais.</p> <p>Utiliser et faire utiliser un système de protection du travailleur isolé, conforme au dispositif d'assistance au travailleur isolé réglementaire pour préserver sa sécurité en permanence.</p> <p>Et généralement faire preuve de vigilance, d'attentions et d'application de soi et des autres par des mesures techniques, organisationnelles ou physiques pour prévenir au mieux toute situation liée au risque d'isolement du travailleur.</p>	//	<p>L'agent de prévention et de sécurité applique pour lui et pour les autres les dispositifs permettant de protéger le travailleur isolé.</p> <p>L'agent anticipe les situations et reste vigilant en toute circonstance.</p>
2I - Connaître les risques électriques, ses origines, ses situations, ses facteurs de conformités	Identifier et exécuter en conformité les conditions d'application et de respect des dispositions prévenant tout risque électrique et généralement faire preuve de vigilance, d'attentions et d'application pour soi ou pour les autres des mesures réglementaires liées aux risques électriques pour éviter tout accident d'origine électrique.		<p>L'agent de prévention et de sécurité opère en milieu à risque électrique en toute sécurité pour lui et les autres.</p> <p>Il identifie et prévient des risques par des comportements adaptés, des actions précises, le port d'équipements spécifiques.</p>
2J - Connaître les obligations en matière de risque professionnels	Identifier et exécuter en conformité les conditions d'application et de respect des dispositions prévenant tout risque professionnel et généralement faire preuve de vigilance, d'attentions et d'application pour soi ou pour les autres des mesures réglementaires liées aux risques professionnels, pour éviter tout autre accident courant d'origine professionnel.		<p>L'agent de prévention et de sécurité fait référence et applique les dispositions prévues par les différents documents d'évaluation et de prévention des risques professionnels.</p> <p>L'agent participe utilement aux dispositifs et obligations y afférents.</p> <p>L'agent exerce sa mission dans les milieux particulièrement exposés ou face à des situations à risque particuliers.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
2K - Connaître les réglementations en matière d'installations classés, les moyens de protection et risques particuliers (ATEX, CLP)	<p>Identifier et exécuter en conformité les conditions d'application et de respect des dispositions prévenant tout risque industriel et plus particulièrement ceux liés aux installations classées pour garder les lieux en sécurité.</p> <p>Faire preuve de vigilance, attentions et application pour soi ou pour les autres des mesures réglementaires liées aux risques industriels et plus particulièrement aux installations classées pour protéger en permanence les biens et les personnes.</p>	//	<p>L'agent de prévention et de sécurité sait identifier les termes et affichages des sites industriels et en particulier des installations classées.</p> <p>Il en comprend la signification.</p> <p>Il sait indiquer les mesures de prudence et de précautions à prendre selon les natures de risque et en particulier ceux des installations classées</p>
	<p>Pour (2D à 2K) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier justement et assurer la sécurité des biens et des personnes devant les risques. - Repérer et respecter les prescriptions en matière de risque majeur. - Gérer correctement la chaîne d'intervention en cas de nécessité y compris avec les moyens de télé ou vidéosurveillance. - Ne pas laisser de travailleur isolé en situation potentielle risquée - Opérer efficacement en s'assurant que les dispositions réglementaires sont prises. 		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Unité de Compétence 3 : Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages. (UV 6, UV 9 et UV12)			
3A - Exercer ses missions de contrôle d'accès, d'inspection filtrage et de fouille des bagages dans le cadre strictement légal et réglementaire du code de sécurité intérieure, du code pénal et du code de procédure pénal, tout en respectant les consignes données.	Respecter son rôle et ses limites de fonction dans le cadre légal et réglementaire pour justifier de ses actes aux postes de contrôle d'accès, d'inspection filtrage et de fouille des bagages et afin de réaliser sa mission de manière proportionnée, sécuritaire et conforme.	Les mises en situation portent sur : <ul style="list-style-type: none"> - Prestations événementielles, - Palpations - Inspection visuelle des bagages - ... 	L'agent de prévention et de sécurité effectue un contrôle d'accès, avec une palpation de sécurité complète, dans un temps adapté, malgré les circonstances. L'agent différencie son action en fonction des publics et sait la justifier.
3B – Exercer les missions de sécurisation des rassemblements festifs, sportifs ou culturels : appliquer le cadre légal et les consignes, comprendre les situations participer à la gestion de l'événement, reconnaître les différents acteurs.	Maîtriser le cadre légal et réglementaire particulier aux situations d'événementiels : contrôle de billets, d'accès, inspection filtrage, palpation de sécurité, fouille de bagages pour garantir la sécurité des événements. Agir en conformité en fonction des publics : handicapés, mineurs, ... pour faire preuve de discernement selon les personnes à contrôler. Reconnaître et pratiquer les différents systèmes d'autorisation d'accès : billetterie et fraudes, accès aux zones publiques ou restreintes, types de publics, ... pour veiller à la bonne authentification des documents produits et à réalité de l'identification. Agir en fonction des différents événements pour apprécier correctement les risques évalués associés. Identifier pour chaque type d'acteur, les actions à opérer et les précautions à prendre afin d'agir conformément au processus global défini.	Et sont complétées de QCU (Questionnaire à Choix Unique) contextualisés UV 6 = 5 questions sur l'appréhension UV 9 = 10 questions sur les palpations UV 12 = 15 questions sur l'événementiel Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise 8 ≥ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session. Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant le module échoué.	L'agent fait preuve de sens de l'observation et d'analyse pour évaluer le caractère frauduleux des outils et techniques vérifiés. L'agent exerce son action de manière différenciée et appropriée en fonction des situations, des publics et des éléments réglementaires ou consignes exposées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
3C – Effectuer une appréhension réglementaire, conforme à l'article 73 du code de procédure pénal et en sécurité.	<p>Maîtriser les éléments réglementaires et législatifs permettant de décider d'effectuer une appréhension conforme au cadre légal et sécurisée pour permettre la poursuite au plan pénal des personnes suspectées.</p> <p>Maîtriser les éléments techniques et disposer de la capacité à effectuer les bons gestes pour réussir une appréhension conforme au droit et efficace.</p>	<p><i>La mise en situation porte sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La gestion d'une appréhension dans le cas de l'article 73 du CPP dans différents contextes.</i> 	L'agent de prévention et de sécurité exécute et justifie de ses actions et gestes lors d'une appréhension réglementaire, conformément au cadre légal, code pénal et article 73 du code de procédure pénale.
	<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la sécurité de l'événement compte tenu du contexte. - Contribuer à l'image de la profession (professionnalisme et réglementaire) 		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Unité de Compétence 4 : Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées - (UV7, UV13 + MCG)			
4A – Evaluation de la dangerosité de la situation conflictuelle pour prévenir et sinon gérer le conflit et ses conséquences.	<p>Identifier et évaluer la dangerosité des situations pouvant devenir conflictuelles et ses conséquences potentielles pour les prévenir et se préparer à agir de manière appropriée.</p> <p>Mettre en œuvre les solutions, comportements et techniques adaptées pour les prévenir et les résoudre, et à défaut, les gérer pour garder la maîtrise de la situation dans le respect des lois et consignes.</p>	L'UV 13 est évaluée par la mise en situation pratique proposée à partir de deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat. La présente mise en situation pratique porte sur :	<p>L'agent de prévention et de sécurité évalue les situations potentiellement conflictuelles et ses conséquences.</p> <p>L'agent applique les bonnes méthodes, techniques et comportements permettant d'éviter le conflit ou de le contrôler en attendant les forces de l'ordre.</p>
4B – Faire face aux risques de situations menaçantes ou de situation conflictuelles dégradées.	<p>Se maîtriser par la gestion de son stress et de ses émotions, stimuler sa propre conscience pour comprendre et gérer son stress face aux situations conflictuelles, et en particulier celles considérées comme dégradées.</p> <p>Agir de manière proportionnée en état de nécessité conformément au cadre légal pour ne pas se mettre ou rester en danger pour soi ou pour autrui.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque terroriste - La gestion des situations conflictuelles et dégradées - Le comportement anormal - Le colis suspect - L'intrusion 	<p>L'agent de prévention et de sécurité comprend la dégradation de la situation conflictuelle. Il sait expliquer comment gérer et sait gérer son stress. Il maîtrise le cadre réglementaire pour agir en état de nécessité et sait opérer dans les situations extrêmes.</p>
4C – Se préparer et faire face aux situations liées à un risque terroriste : se protéger et protéger les personnes visées, sécuriser une zone et faciliter l'intervention des forces de l'ordre.	<p>Anticiper, faire attention, observer dans sa préparation pour se protéger et protéger les autres des attaques terroristes potentielles.</p> <p>Evaluer à l'instant et identifier tout élément pour agir avec sang-froid en primo intervenant sur des zones impactées par des actes terroristes.</p> <p>Décider des mesures appropriées et diriger à son niveau les opérations envisagées pour réduire les conséquences de la situation.</p>	<p>Elle est complétée d'un QCU (Questionnaire à Choix Unique) contextualisé</p> <p>UV 7 = QCU de 10 questions sur le risque terroriste</p> <p>Note \geq 12 : l'Unité de Valeur est acquise</p>	<p>L'agent de prévention et de sécurité identifie les moyens, techniques et comportements potentiels des terroristes. Il est capable de prévoir et de réagir pour sécuriser une zone et des personnes. Il applique les consignes et préconisations adaptées.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
4D - Secourir en cas de situations faisant suite à des actions terroristes et alerter les secours.	Pratiquer le secourisme tactique dans le cas de situations exceptionnelles liées consécutives à des actes terroristes et opérer la priorisation de ses actions pour garder en vie le maximum de personnes blessées. Informer avec précision et discernement les secours pour participer à l'efficacité des secours d'urgence extrême.	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	Pour : <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas rentrer en situation conflictuelle - Garder le contrôle des situations et des personnes et ne pas risquer une implication pénale. - Repérer et respecter les prescriptions en matière de risque terroriste ou attentatoire. Protéger, alerter et secourir avec discernement, calme, précision et efficacité dans un contexte de stress et hors norme.	8 ≥ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module.	L'agent de prévention et de sécurité pratique le secourisme tactique auprès d'un grand nombre de victimes et sait utiliser les techniques adaptées à une situation liée au terrorisme.

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle.